Cinquante-septième année. - N ° 222 A Vendredi 17 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 771

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

324 432 186 RCS Strasbourg.
DELTA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 1, Rue Foch, 67450 Mundolsheim.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION (Article L. 236-1 et suivants du Code de commerce) 1.Patrimoine apporté Aux termes de ce projet, la Société Absorbée transmettrait, par voie de fusion, son patrimoine à la Société Absorbante. 2. Evaluation de l'actif et du passif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : -Montant de l'actif : 1.931.124 € -Montant du passif : 1.073.159 € -Montant de l'actif net : 857.965 € 3.Augmentation du capital de la société DELTA, Société Absorbante : À la suite de la fusion-absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, cette dernière procèdera à une augmentation de son capital de 55.554 € par création de 55.554 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune. 4.Rapport d'échange des droits sociaux La parité d'échange ressort à 1 action nouvelle de la Société Absorbante pour 0,072 action de la Société Absorbée. 5.Prime de fusion Le montant prévu de la prime de fusion est de 802.411 €. 6.Dépôt du projet de fusion Le projet de fusion établi le 14/11/2023 a été déposé le 14/11/2023 : -au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre au nom et pour le compte de la Société Absorbée ; -au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg au nom et pour le compte de la Société Absorbante. Pour avis.